

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 1066

58 - Nièvre

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Château-Chinon

MAUX DE COLERE.

Objet : sauvegarder, protéger et défendre le cadre de vie, l'environnement, les espaces naturels, le patrimoine naturel et culturel ainsi que les paysages sur le territoire des communes de Maux, Brinay, Chougny, Dommartin, Dun-sur-Grandry, Limanton, Moulins-Engilbert, Ougny, St-Hilaire-en-Morvan, St-Péreuse, Sermages et Tamnay-en-Bazois ainsi que les communes limitrophes de celles-ci, qu'elles soient situées sur le territoire du Bazois et/ou Morvan. A cet égard l'association se réfère notamment à la Convention Européenne du Paysage; sauvegarder, protéger et défendre la biodiversité, la faune (y compris les animaux d'élevage) et la flore sur ces communes et de prémunir la dégradation de leurs ressources naturelles contre toutes atteintes qui pourraient leur être portées, notamment par l'implantation d'éoliennes; de lutter, notamment par toutes actions en justice, contre tous projets, notamment des parcs éoliens et conventions sur domaines public ou privé s'y rapportant ainsi que de toutes infrastructures

Siège social : 3, impasse de Montchamois, 58290 Maux.

Date de la déclaration : 7 décembre 2022.